

4^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI (A-4)

Monaco, 19-23 avril 2026

SELECTION DU PRESIDENT DE LA 4^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

Références :

- A. Convention relative à l'OHI (Article V. (e) (1))
- B. Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI (Rule 14)
- C. Lettre circulaire de l'Assemblée n° 1 du 17 avril 2025 – *Annonces et dispositions générales*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément aux références A et B et comme annoncé en référence C, les Etats membres sont invités à soumettre des candidatures pour l'élection du président de la 4^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI (A-4). Les candidats doivent avoir une bonne connaissance et une bonne expérience des activités de l'OHI, être familiarisés avec celles-ci et parler couramment au moins une des langues de travail de l'Assemblée de l'OHI.

2. En vue de faciliter cette procédure et conformément au processus suivi lors des précédentes conférences et sessions de l'Assemblée de l'OHI, le Secrétaire général et les Directeurs de l'OHI ont identifié M. Michel AMAFO, Hydrographe du Suriname, comme un candidat approprié qui a déjà exprimé sa volonté de présider l'Assemblée.

M. Michel AMAFO participe depuis longtemps et activement aux travaux de l'OHI et connaît parfaitement un grand nombre de questions qui seront débattues lors de la prochaine Assemblée. Ayant également assisté aux sessions précédentes de l'Assemblée de l'OHI, M. Michel AMAFO possède une solide expérience dans la présidence d'événements internationaux et maîtrise parfaitement l'une des deux langues officielles de l'Organisation, qu'il parle couramment.

3. Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir informer le Secrétariat de l'OHI avant le 12 décembre 2025 des noms de tout autre candidat qu'ils souhaiteraient proposer à la présidence de la 4^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI. Si plusieurs candidats sont proposés, une liste sera distribuée à tous les Etats membres afin que le président de l'Assemblée puisse être élu avant le début de celle-ci et suffisamment à l'avance pour qu'il puisse se préparer correctement à assumer ses importantes fonctions. Conformément à la référence B, l'élection du président de l'Assemblée sera confirmée au début de la 4^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS
Secrétaire général